

Image not found or type unknown



## Achat d'un véhicule d'occasion

Par **WOUWOU**, le **03/07/2014 à 12:14**

Bonjour,

Est-il légal de vendre un véhicule dont le châssis a été soudé ?  
Quel moyen ai-je de me retourner contre le vendeur ?

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **03/07/2014 à 13:31**

Bonjour,

Vous avez posté 2 fois votre question, j'en ai supprimé une.  
De plus, merci de ne pas rédiger tout votre texte en majuscules.

Par **Tisuisse**, le **03/07/2014 à 17:21**

Bonjour,

Voyez d'abord un concessionnaire de la marque de votre véhicule. Ensuite, et selon ses observations, vous aviserez.